



« VOIX CHANTÉE »

Stage à Douarnenez

du 15 au 19 juillet 2019

Animé par Annick Augis, praticienne Feldenkrais
et Marie-Anne Le Bars, chanteuse

Au programme

- Chaque jour, 5h d'activités chant et de préparation corporelle (*méthodes Feldenkrais et Bones for Life*).
- Du lundi au vendredi 9h00 – 14h00
- Loisirs : sentier côtier, Musée du bateau, plage, thalassothérapie

Lieu

- Aux ateliers des Arts, 88 Rue Pasteur 29100 Douarnenez
- Pour aller à Douarnenez en train : gare de Quimper puis bus (horaires sur www.cat29.fr)

Matériel

- Apporter une tenue chaude et confortable, un tapis de sol, un tissu pour vous allonger sur les tapis, un coussin pour la tête si nécessaire.

Convivialité

- En fonction de la programmation locale, nous nous retrouvons une soirée pour assister à un concert ou partager chant, lectures...

Hébergement

- L'office de tourisme de Douarnenez : 02 98 92 13 35
- Marie-Anne Le Bars 06 86 04 41 25

Tarifs

- Stage : 320 € (ANCV acceptés)

Contacts : Prospero Théâtre

prospero.theatre@gmail.com

Annick Augis 06 78 35 63 14

www.voix-en-mouvement.com

Marie-Anne Le Bars 06 86 04 41 25

www.voixetcouleur.fr



PROGRAMME STAGE « VOIX CHANTÉE »

à Douarnenez

Les stages de **voix chantée** sont animés par

Annick Augis, metteure en scène, lectrice, praticienne diplômée des méthodes Feldenkrais et Bones for Life,

Marie Anne Lebars, chanteuse et animatrice diplômée en psychophonie ML Aucher et Bones for Life.

Pratiqués en alternance, la prise de conscience par le mouvement et le chant s'enrichissent mutuellement, et de leur complémentarité résulte une énergie commune.

La qualité de l'émission des sons dépend de notre conscience corporelle et de la finesse de notre réception sensorielle.

La maîtrise du souffle ouvre les portes de la voix.

La conscience de notre axe vertical et de l'horizontalité des voûtes favorise l'enracinement et le rayonnement et améliore la justesse et la liberté de la voix.

Le chant devient source de détente et de vitalité, de tonus et d'équilibre.



Avec Annick Augis les séances permettent de :

- Explorer et renforcer les appuis des pieds à la tête,
- prendre conscience de la structure de la cage thoracique,
- retrouver une respiration simple, détendue, adaptée à différentes situations,
- redécouvrir la mobilité du larynx, de la langue, des lèvres,
- rendre l'articulation plus fluide, plus légère.

Avec Marie-Anne Le Bars, le travail de la voix porte sur:

- le développement de son écoute et de celle des autres,
- des exercices sur le souffle et la pose de la voix,
- des jeux d'improvisation et de création,
- l'apprentissage de chants polyphoniques et à l'unisson.



BULLETIN D'INSCRIPTION (à renvoyer à Prospero Théâtre 91 rue de Tripoli 72000 Le Mans)

Nom : Prénom

Adresse :

Tel : Mail :

Je m'inscris au stage animé par Annick Augis et Marie-Anne Le Bars
du 15 au 19 juillet 2019

Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'Association Prospero Théâtre. Les
arrhes resteront à l'association en cas de désistement de ma part après le 14 juin
2019.

Date

Signature

.....
(à conserver)

Règlement relatif à l'inscription aux stages

Pour respecter nos engagements auprès des professionnels intervenant dans nos stages, et pour la clarté de nos contrats nous nous vous informons que :

L'inscription n'est effective qu'après versement des arrhes **au plus tard un mois avant** la date du stage ;

Le solde dû est à verser **au plus tard une semaine avant** la date du stage. À défaut l'inscription est nulle et les arrhes sont perdues.

Sauf cas de force majeure, entendue au sens courant, tout désistement intervenant **au plus tard trois jours avant** le début du stage entraîne le non-remboursement des sommes versées ;

À l'exclusion des arrhes, ces sommes pourront **sur demande** être considérées comme un avoir pour un stage ultérieur pendant un an à compter de la date de désistement ;

Tout aménagement est recevable et envisageable dans une discussion de bonne foi.

Observations :

*La tenue du stage est subordonnée à un nombre minimum d'inscriptions. En cas d'inscriptions insuffisantes il est susceptible d'être annulé ou reporté. Dans ce cas l'ensemble des sommes versées (y compris les arrhes) seront restituées. Le Prospero Théâtre s'engage à informer les personnes inscrites **au plus tard** 10 jours avant la date du stage.*

Les inscriptions sont recevables jusqu'à la veille du stage, sous réserve de places disponibles et versement de l'ensemble des sommes dues.

Merci de votre compréhension.

Association Prospero Théâtre
Le président
Jean-François Franchet,